

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2020
N°05/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE DIX FEVRIER,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : F. DIETRICH, E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : S. KOENIG à S. CHABANY, T. PROCACCI à J. CHAÏB,

ABSENTS : E. DUCES, B. ZANNI

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU CHEMIN DU
BOUTEY SUR LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC**

Monsieur le Maire, Francis DIETRICH, rappelle aux membres du Conseil municipal les grandes lignes du projet et l'historique de la procédure de mise en concurrence du marché.

Afin que les Chenillardards puissent venir profiter pleinement des espaces et équipements de la commune que sont le plan d'eau et le complexe sportif, il devenait nécessaire d'aménager un lieu de stationnement pour faciliter ces visites.

C'est pourquoi, il a été envisagé l'aménagement d'un parking de 34 places (dont une pour personnes à mobilité réduite) en système de dalles engazonnées avec une entrée par le chemin du Boutey et une sortie par la rue Marcel Paul. Une connexion avec le plan d'eau est notamment prévue.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 18 décembre 2019 avec une remise des offres au 8 janvier 2020. Dix-sept entreprises ont récupéré le dossier de consultation (dont neuf anonymes). Une entreprise a posé des questions. Une seule entreprise a déposé une offre : SPORTS ET PAYSAGES SA SCOP - Chemin des Quatre Lauzes - 38360 SASSENAGE. Une négociation s'est tenue le 23 janvier 2020. Les critères de sélection sont : le prix pour 45%, la valeur technique pour 50% et les délais pour 5%.

Aux vues des offres présentées, des critères de sélection susmentionnés et de la phase de négociation, l'offre de l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES SA SCOP apparaît comme étant l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement du Parking du Chemin du Boutey à l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES SA SCOP pour un montant après négociation de 124 657,50 € HT soit 149 589 € TTC et de l'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes qui en découleraient.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de travaux pour l'aménagement du Parking du Chemin du Boutey à l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES SA SCOP - Chemin des Quatre Lauzes - 38360 SASSENAGE pour un montant de 124 657.50 € HT soit 149 589.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes qui en découleraient.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 11 février 2020.

Le maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

